

# CONDITIONS DE VENTE STANDARD

Les présentes Conditions de vente standard (les « Conditions standard ») s'appliquent exclusivement au Portail de commerce en ligne Ti-Pure™ Flex (le « Portail ») et sont conclues par et entre the Chemours Company, pour son compte et celui de ses filiales et sociétés affiliées (le « Vendeur ») et vous, (l'« Acheteur »), et font partie intégrante des [Conditions d'utilisation](#) de the Chemours Company (les « Conditions d'utilisation »), qui sont intégrées par référence. En cas de conflit entre les présentes Conditions standard et les Conditions d'utilisation applicables au Portail, les présentes Conditions standard prévaudront. **LES PRÉSENTES CONDITIONS STANDARD, AINSI QUE LES INFORMATIONS TARIFAIRES MISES À LA DISPOSITION DE L'ACHETEUR SUR LE PORTAIL, SONT ET RESTERONT CONFIDENTIELLES, ET L'ACCÈS DE L'ACHETEUR À CE QUI PRÉCÈDE EST CONDITIONNÉ À CE QUE L'ACHETEUR EN MAINTIENNE LA CONFIDENTIALITÉ ET NE LES DIVULGUE PAS À UN TIERS, À L'EXCEPTION DES EMPLOYÉS ET PRESTATAIRES DE L'ACHETEUR QUI ONT BESOIN DE LES CONNAÎTRE ET QUI SONT LIÉS PAR DES OBLIGATIONS SIMILAIRES DE CONFIDENTIALITÉ.**

1. Dès réception par l'acheteur de la confirmation de commande du vendeur, cette commande sera considérée comme définitive. L'acheteur pourra modifier la commande sous réserve de frais de modification de 3 % du prix d'achat total de la commande modifiée. L'annulation de toute commande par l'acheteur entraînera des frais d'annulations égaux à 150 USD par tonne métrique. (ou l'équivalent si l'achat était prévu dans une devise différente).le montant des frais d'annulations sera soit facturés séparément à l'acheteur, soit ajoutés à la prochaine commande de l'acheteur. La révocation de l'accès au Portail peut survenir en cas de modifications ou d'annulations fréquentes de commandes.

2. L'Acheteur peut demander des dates de livraison spécifiques sur le Portail, et le Vendeur s'efforcera de bonne foi de respecter ces dates de livraison et fera référence à toute date de livraison convenue dans la confirmation de commande, à condition, toutefois, que la responsabilité du Vendeur ne soit pas engagée par tout envoi qui arrive avant ou après la date de livraison en raison d'un retard du transporteur.

3. Le Vendeur garantit uniquement (a) que tous les produits ou services fournis en vertu des présentes sont conformes aux spécifications standard du Vendeur pour ces mêmes spécifications ou d'autres spécifications susceptibles d'avoir été expressément convenues aux présentes ; (b) que l'utilisation ou la vente de tout produit ou service fourni en vertu des présentes ne sera pas contraire aux prérogatives d'un brevet valablement délivré aux États-Unis couvrant ce produit ou service, mais ne garantit pas contre la contrefaçon imputable (i) à l'utilisation des informations fournies, (ii) à l'utilisation d'un produit ou service en combinaison avec d'autres produits, services ou informations ou dans l'exploitation de tout processus, ou (iii) au respect par le Vendeur des spécifications fournies au Vendeur par l'Acheteur ; et (c) la conformité des produits fournis aux présentes aux dispositions de la loi Fair Labor standards Act de 1938 (Loi sur les normes du travail équitable), telle que modifiée. **EN CE QUI CONCERNE LES PRODUITS, LES SERVICES, LES INFORMATIONS OU L'ASSISTANCE FOURNIS À L'ACHETEUR, LE VENDEUR NE DONNE AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE NON-CONTREFAÇON OU TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE.** L'Acheteur assume tous les risques et responsabilités résultant de l'utilisation des produits, des services, des informations ou de l'assistance technique fournis en vertu des présentes, qu'ils soient utilisés seuls ou en combinaison avec d'autres produits, services ou informations.

4. L'Acheteur est responsable de tous les impôts, taxes, droits et frais liés à la vente et à l'expédition des produits, services ou informations vendus en vertu des présentes, lesquels impôts, taxes, droits et frais peuvent être évalués après que l'Acheteur ait accepté d'acheter des produits, services ou informations via le Portail. L'Acheteur s'engage à rembourser au Vendeur toutes les taxes (à l'exclusion de l'impôt sur le revenu), accises ou autres frais que le Vendeur est susceptible de devoir payer à des autorités publiques (nationales, d'État ou locales) lors de la vente, de la production ou du transport des produits, services ou informations vendus en vertu des présentes.

5. Dans le cas où l'Acheteur ne satisferait pas aux conditions de paiement du Vendeur, ou dans le cas où le Vendeur aurait un doute quelconque quant à la responsabilité financière de l'Acheteur, le Vendeur peut refuser d'effectuer d'autres livraisons sauf contre paiement comptant ou garanties satisfaisantes.

**6. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DU VENDEUR ENVERS L'ACHETEUR POUR LES DOMMAGES DÉCOULANT DE TOUTE RÉCLAMATION LIÉE À LA VIOLATION DES PRÉSENTES CONDITIONS STANDARD, À UN DÉFAUT DE LIVRAISON OU À LA FOURNITURE D'UN PRODUIT, D'UN SERVICE, D'INFORMATIONS OU D'UNE ASSISTANCE COUVERTS PAR LES PRÉSENTES CONDITIONS STANDARD, QUE L'ACTION SOIT FONDÉE SUR LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, LA RESPONSABILITÉ DÉLICTEUELLE (NÉGLIGENCE COMPRISE), LA RESPONSABILITÉ OBJECTIVE, LA LOI OU AUTRE, NE POURRA DÉPASSER LE PRIX TOTAL PAYÉ PAR L'ACHETEUR AU VENDEUR POUR LES PRODUITS, LES SERVICES, LES INFORMATIONS OU L'ASSISTANCE EN LIEN AVEC LESQUELS L'INDEMNISATION EST DEMANDÉE. AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA PERMISE POUR UN PRODUIT QUI A ÉTÉ TRANSFORMÉ DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT. LE DÉFAUT DE SIGNALEMENT D'UNE RÉCLAMATION DANS LES QUATRE-VINGT-DIX (90) JOURS À COMPTER DE LA DATE DE LIVRAISON OU LA DATE FIXÉE POUR LA LIVRAISON (EN CAS DE DÉFAUT DE LIVRAISON) VAUT RENONCIATION PAR L'ACHETEUR À TOUTE RÉCLAMATION RELATIVE À CES PRODUITS, SERVICES OU INFORMATIONS. LES PRODUITS NE DOIVENT PAS ÊTRE RESTITUÉS AU VENDEUR SANS L'AUTORISATION PRÉALABLE DU VENDEUR PAR ÉCRIT. AUCUNS FRAIS OU DÉPENSES LIÉS À UNE RÉCLAMATION NE SERONT AUTORISÉS SANS AVOIR ÉTÉ APPROUVÉS PAR UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DU VENDEUR. EN OUTRE, ET DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, CHAQUE PARTIE RENONCE À TOUTE RÉCLAMATION DE DOMMAGES-INTÉRÊTS INDIRECTS, CONSÉCUTIFS, PUNITIFS, EXEMPLAIRES OU MULTIPLIÉS DÉCOULANT DES PRÉSENTES CONDITIONS STANDARD OU DE LA FOURNITURE DE TOUT PRODUIT, SERVICE, INFORMATION OU ASSISTANCE, OU EN LIEN AVEC CELLES-CI. DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, LES PARTIES RENONCENT À FAIRE VALOIR ET S'ENGAGENT À S'ABSTENIR DE FAIRE VALOIR DES RÉCLAMATIONS EXTRA-CONTRACTUELLES DÉCOULANT DU DROIT D'ÉTAT RELATIF AUX PRÉSENTES CONDITIONS STANDARD OU À LA FOURNITURE DE TOUT PRODUIT, SERVICE OU INFORMATIONS COUVERTS PAR LES PRÉSENTES CONDITIONS STANDARD, ET CES CONDITIONS STANDARD SERONT RÉPUTÉES COMPRENDRE TOUTE MENTION SUSCEPTIBLE D'ÊTRE REQUISE POUR DONNER EFFET À CETTE RENONCIATION. LA RENONCIATION PAR L'UNE OU L'AUTRE DES PARTIES À DEMANDER RÉPARATION D'UN DÉFAUT DE L'AUTRE PARTIE AUX TERMES DES PRÉSENTES NE SERA PAS CONSIDÉRÉE COMME UNE RENONCIATION PAR CETTE PARTIE À TOUT DÉFAUT DE L'AUTRE PARTIE QUI POURRAIT SURVENIR PAR LA SUITE.**

7. Aucune mise en cause de la responsabilité ne peut résulter d'un retard ou d'un défaut d'exécution directement ou indirectement causé par des circonstances indépendantes de la volonté de la partie concernée, y compris, mais sans s'y limiter, un cas de force majeure, incendie, explosion, inondation, guerre, acte ou autorisation des autorités publiques, accident, conflit du travail, pénurie, pandémie, attentat, incapacité à obtenir du matériel ou des moyens de transport, impossibilité ou difficulté dans l'obtention de matériel à prix raisonnable, ou défaut des transports ordinaires (« Force majeure »). Les quantités ainsi affectées peuvent être éliminées du Contrat sans mise en cause de la responsabilité, mais le Contrat n'en sera pas affecté autrement. Le Vendeur décline toute obligation d'acheter des fournitures du produit précisé aux présentes pour lui permettre d'exécuter les présentes Conditions standard.

8. Si pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, un cas de Force majeure, le Vendeur n'est pas en mesure de fournir la quantité totale de produits commandés aux présentes, le Vendeur peut répartir son approvisionnement disponible entre un ou plusieurs acheteurs, ainsi qu'entre les départements et divisions du Vendeur, sur une base qu'il juge équitable et pratique, sans s'exposer à des poursuites pour défaut d'exécution.

9. Le Vendeur peut fournir l'assistance et les informations dont il dispose en ce qui concerne l'utilisation des produits ou services fournis aux présentes. Sauf accord contraire convenu par écrit, toute assistance et/ou informations de ce type seront fournies gratuitement. L'Acheteur s'engage à évaluer cette assistance et/ou ces informations, à prendre une décision indépendante quant à la pertinence des produits, des services, de l'assistance et des informations pour l'application de l'Acheteur, et à utiliser ces produits, ces services, cette assistance et ces informations uniquement conformément aux principes alors en vigueur de bonne gestion des produits et à toutes les exigences légales et réglementaires applicables aux activités de l'Acheteur.

10. L'Acheteur atteste avoir pris connaissance de l'étiquetage et de la documentation du Vendeur concernant les produits fournis ci-dessous et s'engage à transmettre ces informations à ses employés, prestataires et clients qui distribuent, manipulent, traitent ou vendent ces produits. L'Acheteur accepte que les produits fournis en vertu des présentes ne seront pas utilisés ou volontairement revendus ou donnés sous forme d'échantillons à des personnes utilisant ou proposant d'utiliser les produits à des fins contraires aux recommandations du Vendeur ou interdites par la loi, et seront vendus ou donnés sous forme d'échantillons uniquement à des personnes qui peuvent manipuler, utiliser et jeter les produits en toute sécurité. Sauf accord préalable du Vendeur par écrit couvrant une telle utilisation, l'Acheteur ne doit en aucun cas utiliser ou revendre des produits pour la fabrication de tout dispositif médical implanté, ou pour toute autre utilisation temporaire ou permanente dans le corps humain, ou en contact avec des liquides ou tissus organiques internes. L'Acheteur accepte que l'exportation de tout produit, service ou information fourni en vertu des présentes soit conforme aux règlements applicables en matière d'administration des exportations.

11. Sauf autorisation expresse dans un accord écrit, la vente d'un produit (même si elle est accompagnée de documents utilisant une marque de commerce ou un nom commercial du Vendeur) ne confère pas de licence, expresse ou implicite, pour l'utilisation d'une marque de commerce ou d'un nom commercial du Vendeur, et l'Acheteur ne doit utiliser aucune marque de commerce ou nom commercial du Vendeur dans la conduite de ses affaires sans le consentement préalable du Vendeur par écrit.

12. Les présentes Conditions standard ne sont pas cessibles ou transférables par l'Acheteur, en tout ou en partie, sauf avec le consentement préalable écrit du Vendeur. Le Vendeur peut céder tout ou partie des présentes Conditions standard moyennant un préavis écrit à l'Acheteur. Toute cession en violation de ce qui précède sera nulle et non avenue.

13. L'Acheteur et le Vendeur conviennent d'arbitrer tous les litiges, réclamations ou différends, qu'ils soient de nature contractuelle, délictuelle, statutaire ou fondés sur toute autre théorie en droit ou en équité, imputables ou liés (a) aux présentes Conditions standard ou à la relation qui en résulte, (b) à la violation, la résiliation ou la validité des présentes Conditions standard, (c) à l'achat ou la fourniture de produits, services ou informations par le Vendeur, (d) aux événements ayant conduit à la formation de la relation entre l'Acheteur et le Vendeur, et (e) à toute question liée à l'élaboration des présentes Conditions standard ou à leur portée, y compris la portée et la validité du présent paragraphe. Les parties doivent, avant de recourir à l'arbitrage et à titre de condition préalable, tenter de bonne foi de résoudre la réclamation ou le différend en discutant entre cadres de chaque partie, puis en recourant à une médiation. Toute réclamation ou tout différend non résolu(e) 60 jours après la désignation d'un médiateur ou 60 jours après que l'une ou l'autre des parties ait tenté de bonne foi de recourir à la médiation sera réglé(e) définitivement par arbitrage exécutoire conformément au Règlement d'arbitrage non administré du CPR alors en vigueur par un arbitre indépendant et impartial, dont la désignation sera convenue par les parties. Si les parties ne peuvent s'entendre sur le choix d'un arbitre, celui-ci est choisi par le CPR. Les lois de l'État du Delaware s'appliquent à la conduite et au fond de l'arbitrage. Sauf convention contraire des parties, l'arbitrage aura lieu à Wilmington dans le Delaware. Les présentes Conditions standard sont régies par la loi Federal Arbitration Act, 9 U.S.C. §§ 1-16, à l'exclusion de toute loi d'État incompatible avec celle-ci. Sauf convention contraire des parties, l'arbitrage doit être conclu dans les 6 mois suivant la nomination de l'arbitre et la communication préalable doit être conclue dans les 90 jours à compter de la nomination de l'arbitre avec un maximum de 3 dépositions par partie et la collecte de documents auprès d'un maximum de 5 dépositaires de documents par partie. Un jugement sur la sentence rendue par l'arbitre peut être rendu par tout tribunal ayant compétence en la matière. Si l'une ou l'autre des parties souhaite interjeter appel d'une sentence, les parties conviennent de suivre la procédure d'appel d'arbitrage du CPR alors en vigueur. L'Acheteur et le Vendeur

s'engagent à s'abstenir d'intenter ou de participer à un recours collectif ou à un arbitrage collectif, de demander ou de consentir à un recours collectif, et de demander ou consentir à la consolidation ou au regroupement de leurs réclamations avec celles d'une tierce partie. Si une clause de la présente Clause d'arbitrage (autre que l'accord relatif à la conduite de l'arbitrage énoncée dans la phrase précédente) est jugée illégale ou inapplicable, cette clause sera séparée de la présente Clause d'arbitrage et le reste de la Clause d'arbitrage aura plein effet. Si un tel accord concernant la conduite de l'arbitrage est jugé illégal ou inapplicable et si les arbitres autorisent la tenue d'un arbitrage collectif ou d'une affaire consolidée ou conjointe, la présente Clause d'arbitrage sera entièrement inapplicable et le litige pourra être jugé par un tribunal et l'Acheteur et le Vendeur renonceront à leur droit à un procès par jury. Les obligations énoncées dans le présent paragraphe subsisteront après la résiliation ou l'expiration des présentes Conditions standard.

14. Dans le cadre de cette transaction, le Vendeur peut recueillir, utiliser et divulguer des données à caractère personnel de l'Acheteur, y compris le nom de la société, l'adresse, les coordonnées bancaires et de crédit ainsi que le nom, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et autres coordonnées de personnes physiques au sein de l'organisation de l'Acheteur et de prestataires de l'Acheteur. Le Vendeur peut partager des données à caractère personnel avec ses sociétés affiliées et des tiers sélectionnés dans le monde entier afin d'effectuer la transaction et comme décrit dans la déclaration de confidentialité du Vendeur affichée sur la [Politique de confidentialité](#) du Vendeur. Les présentes Conditions standard seront interprétées et régies par le droit du Delaware, États-Unis, sans égard aux conflits de lois applicables, et les termes de l'UCC, et non de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, seront applicables.

15. Sauf s'il en est expressément convenu autrement dans toute autre modalité ou disposition des présentes Conditions standard, toute disposition des présentes qui est interdite ou inapplicable dans un territoire quelconque sera, quant à ce territoire, inefficace seulement dans la mesure de cette interdiction ou inapplicabilité sans invalider les autres dispositions des présentes ou affecter la validité ou l'applicabilité de ladite disposition dans tout autre territoire.

16. Les présentes Conditions standard remplacent tous les accords, déclarations et ententes antérieurs entre les parties (qu'ils soient écrits ou oraux) en ce qui concerne leur objet et constituent un énoncé complet et exclusif des modalités de l'accord entre les parties en ce qui a trait à la fourniture de produits, services ou la divulgation d'informations aux termes des présentes. Sans préjudice de la nature non qualifiée de ce qui précède, l'Acheteur reconnaît, accepte et déclare qu'il ne se fie pas et qu'il n'a pas été incité par un engagement, une garantie, une déclaration ou toute autre information provenant du Vendeur en relation avec sa décision d'acheter ou d'utiliser des produits, services, informations ou technologies, à l'exception des engagements et garanties du Vendeur expressément stipulés dans les présentes Conditions standard et uniquement dans la mesure desdits engagements et garanties. Aucune modification des présentes Conditions standard ne liera le Vendeur à moins d'avoir été contractée séparément par écrit et signée par un représentant dûment autorisé du Vendeur. Aucune modification ne peut être apportée par l'accusé de réception ou l'acceptation de bons de commande stipulant des conditions différentes.

17. Le texte officiel des présentes Conditions standard sera le texte en langue anglaise et toute interprétation des présentes Conditions standard sera basée sur cette langue. Si les présentes Conditions standard sont traduites dans une autre langue, la version anglaise fera foi en cas de conflit entre les deux.



The information set forth herein is furnished free of charge and based on technical data that Chemours believes to be reliable. Chemours makes no warranties, expressed or implied, and assumes no liability in connection with any use of this information. Nothing herein is to be taken as a license to operate under or a recommendation to infringe on any patents or trademarks.

©2023 The Chemours Company FC, LLC. Chemours and any associated logos are trademarks or copyrights of The Chemours Company FC, LLC. Chemours™ and the Chemours logo are trademarks of The Chemours Company.